

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 10 juin 2020

Contre-projet indirect à l'initiative sur les soins infirmiers

## **Le Conseil des États affaiblit le contre-projet et menace le renforcement rapide et nécessaire des soins infirmiers.**

**Lors de sa séance de ce jour, le Conseil des États a affaibli des éléments clés du contre-projet indirect du Conseil national. Sous cette forme, le projet ne permettra guère d'augmenter l'attrait de la profession infirmière et de parer le risque de pénurie de personnel qualifié. Des modifications sont nécessaires pour que le contre-projet puisse constituer une véritable alternative à l'initiative sur les soins infirmiers. Celui-ci est désormais renvoyé au conseil prioritaire.**

La Suisse a un besoin urgent de suffisamment de personnel soignant qualifié, comme l'a démontré de manière impressionnante la crise du coronavirus. C'est pourquoi les employeurs du domaine des soins se sont engagés dès le début pour l'élaboration d'un contre-projet indirect à l'initiative sur les soins infirmiers. L'objectif est d'augmenter l'attrait de la profession infirmière et de lutter efficacement contre la pénurie de personnel qualifié. Nous sommes convaincus que les mesures proposées par le Conseil national concernant le soutien à la formation initiale et continue et l'élargissement des compétences du personnel infirmier sont cruciales pour pouvoir continuer à répondre aux besoins à venir. La qualité des soins et de la prise en charge revêt, notamment pour les personnes âgées, une importance décisive en matière de vie aussi autonome que possible et digne. Au vu de l'évolution démographique actuelle, l'Observatoire suisse de la santé Obsan estime que d'ici 2030, quelque 65'000 infirmiers et infirmières supplémentaires seront nécessaires. Or, les calculs d'OdASanté montrent que le nombre de diplômes délivrés au degré tertiaire devrait être plus de deux fois supérieur à ce qu'il est actuellement pour couvrir le besoin annuel de relève.

Lors du débat d'aujourd'hui, le Conseil des États a fortement affaibli le projet :

- il a réduit de 100 millions de francs le crédit d'engagement pour la promotion de la formation dans le domaine des soins, qui passe donc à 369 millions de francs ;
- il a employé une formulation non impérative, laissant ainsi aux cantons le soin de soutenir la formation ;
- il a lié l'élargissement depuis longtemps nécessaire des compétences du personnel infirmier à une convention avec les assureurs (le Conseil fédéral l'avait pourtant qualifié d'intervention grave en décembre 2019) ;

- il a renoncé à inscrire les coûts de la formation initiale et continue dans la loi sur l'assurance-maladie en tant qu'élément des coûts des soins.

Du point de vue des employeurs du secteur des soins, le Conseil des États a manqué l'occasion d'envoyer de bons signaux, surtout en cette période délicate pour le domaine de la santé, et n'a pas réussi à renforcer durablement les soins infirmiers pour les années à venir.

Le Conseil national a maintenant la possibilité de renverser ces éléments préjudiciables et de convaincre la Chambre haute de l'urgence d'agir.

### **Contacts :**

#### **CURAVIVA Suisse**

Daniel Höchli, directeur, téléphone : 031 385 33 48, e-mail : [media@curaviva.ch](mailto:media@curaviva.ch)

#### **H+ Les hôpitaux de Suisse**

Anne-Geneviève Bütikofer, directrice, téléphone : 031 335 11 22, e-mail : [anne.buetikofer@hplus.ch](mailto:anne.buetikofer@hplus.ch)

#### **Aide et soins à domicile Suisse**

Marianne Pfister, directrice, téléphone : 031 381 22 81, e-mail : [pfister@spitex.ch](mailto:pfister@spitex.ch)

#### **senesuisse**

Christian Streit, directeur, téléphone : 058 796 99 19, e-mail : [chstreit@centrepatronal.ch](mailto:chstreit@centrepatronal.ch)

#### **ASPS – Association Spitex privée Suisse**

Marcel Durst, directeur, téléphone : 031 370 76 86 ou 079 300 73 59, e-mail : [marcel.durst@spitexprivee.swiss](mailto:marcel.durst@spitexprivee.swiss)

**CURAVIVA Suisse** est l'association faîtière des institutions au service des personnes nécessitant un soutien. En tant qu'association nationale, CURAVIVA Suisse défend les intérêts et les positions de ses membres au niveau fédéral, soit 2'600 homes et institutions sociales destinés aux personnes âgées, aux adultes avec handicap ainsi qu'aux enfants et adolescents. En apportant un soutien actif à ses institutions membres, CURAVIVA Suisse s'engage à créer les meilleures conditions possibles pour leurs collaborateurs et, ainsi, à permettre une qualité de vie élevée de leurs résidents. [www.curaviva.ch](http://www.curaviva.ch)

**H+ Les hôpitaux de Suisse** est l'organisation nationale des hôpitaux, cliniques et institutions de soins publics et privés. Elle regroupe 225 hôpitaux, cliniques et établissements médico-sociaux, établis sur 369 sites, en tant que membres actifs et près de 170 associations, administrations, institutions, entreprises et particuliers comme membres partenaires. À travers ses institutions membres, H+ représente quelque 200'000 personnes actives. [www.hplus.ch](http://www.hplus.ch)

**Aide et soins à domicile Suisse** est l'association faîtière nationale de 24 associations cantonales comptant près de 570 organisations à but non lucratif d'aide et de soins à domicile (organisations d'aide et de soins à domicile reconnues d'utilité publique et de droit public) en Suisse. Chaque année, près de 39'000 collaboratrices et collaborateurs apportent des soins et accompagnent environ 290'000 clientes et clients afin de leur permettre de continuer à vivre chez eux. 80 % des clientes et clients sont pris en charge par des organisations d'aide et de soins à domicile à but non lucratif. [www.aide-soins-domicile.ch](http://www.aide-soins-domicile.ch)

**senesuisse** représente les intérêts de plus de 400 établissements dans le domaine des soins de longue durée. En notre qualité d'association intervenant dans la prise en charge des personnes âgées, nous nous engageons pour la qualité de l'assistance et la grande diversité des offres. En tant que pays aisé, nous devrions offrir des soins, une prise en charge et une infrastructure de la meilleure qualité qui soit aux personnes âgées. [www.senesuisse.ch](http://www.senesuisse.ch)

L'**Association Spitex privée Suisse ASPS** est l'association de branche des organisations Spitex privées. Elle compte 216 membres qui emploient plus de 8'000 collaborateurs dans toute la Suisse. Sa part de marché dans les soins infirmiers varie entre 15 et 35 % selon la région. Les organisations privées intègrent la dimension relationnelle aux soins. Chaque jour, c'est la même personne qui vient à la même heure s'occuper des clientes et des clients. [spitexprivee.swiss](http://spitexprivee.swiss)